

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 23 septembre 2026

Extrait du procès-verbal

Le 23 septembre 2026, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 16 septembre 2026.

Étaient présents Messieurs : Christophe CABRI, Didier TAUPIN

Étaient excusées Mesdames : Ghislaine GUILLEN, Chantal SUBRA

Nombre de conseillers en	exercice :	5
	quorum :	3
	présents :	3

DELIBERATION N°107-2026

DON D'UN VEHICULE REFORME AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « UDSP »

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°94 du Bureau du Conseil d'administration du 23 septembre 2026,

Vu le document de décharge de responsabilité pour la cession d'un véhicule à titre gratuit à l'association « UDSP »,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

DON D'UN VEHICULE REFORME AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « UDSP »

Par délibération de ce jour, le Véhicule de secours et d'assistance aux victimes (V.S.A.V) immatriculé CH 473 CB, mis en circulation le 29 juin 2012, a été réformé.

Il est proposé de donner ce véhicule à l'association « UDSP ».

Ce véhicule sera pris en charge par l'association sur le site de la plateforme logistique du SDIS situé à Saint-Jean-d'Angély.

Lors de cette remise, une décharge sera signée par l'association mentionnant que ce véhicule est cédé à titre gratuit, en l'état, sans garantie d'aucune sorte et qu'aucune action récursoire ne saurait être engagée en cas de problème quel qu'il soit.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver le don du VSAV immatriculé CH 743 CB au profit de l'association « UDSP »,
- d'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer tout document s'y rattachant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration



Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le 24 SEP. 2026

B23092026 DEL 107

Pour le Président du conseil d'administration
et par délégation

 le Directeur départemental

Contrôleur général Didier Marcaillou